



L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches

Groupe régional de promotion et de défense de droits en santé mentale

**Consultation sur les prochaines orientations en santé mentale,
itinérance et dépendance**

Présenté à Consultation Québec

Juin 2026

Rédaction :

François Winter, Directeur général L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches

Collaboration à la rédaction : Isabelle Fournier, Chargée de projet

Le mémoire de L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches est public et peut être diffusé sur toutes les plateformes du Gouvernement et de Santé Québec.

Présentation

L'A-DROIT est le groupe régional de promotion et de défense des droits en santé mentale desservant la région de la Chaudière-Appalaches. Depuis 2002, L'A-DROIT accompagne les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale dans la défense de leurs droits individuels et collectifs.

Nous sommes également membre de l'AGIDD-SMQ depuis 2003.

Notre mission, comme celle de l'ensemble des groupes des autres régions, est la suivante : « La mission des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale consiste à promouvoir et à défendre les droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Ils favorisent la prise de parole individuelle et collective afin que ces personnes s'approprient un pouvoir sur leur vie et dans la société à laquelle elles appartiennent. »

Le conseil d'administration de L'A-DROIT est composé exclusivement de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale provenant des divers milieux de la Chaudière Appalaches.

La démarche réalisée pour rédiger ce mémoire a consisté à colliger l'ensemble des informations, études, sondages et positions produites par notre organisme dans la dernière année et à faire une analyse avec les priorités du PAISM 2022-2026. Nous concentrerons nos commentaires et analyses sur le secteur santé mentale, qui constitue le sujet de nos interventions.

Principaux constats sur la santé mentale, la dépendance et l'itinérance au Québec

Voici, en vrac, certains constats que nous effectuons en lien avec notre mission de promotion et de défense de droits en santé mentale :

- **Difficulté d'accès aux services**

Il s'agit d'un élément central dans les problématiques vécues par les personnes. Le sondage réalisé par notre organisme relève d'ailleurs cet aspect. Contrairement à l'indicateur priorisé par Mémoire consultation sur les prochaines orientations en santé mentale, itinérance et dépendance.

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches, juin 2026

Santé Québec qui ferait état d'une amélioration de la prise en charge dans les 30 jours des personnes vivant avec un problème de santé mentale, les constats terrains nous amènent à percevoir la situation de façon plus large. Ainsi, les nombreux refus faute de place dans les ressources d'hébergement de crise (570 l'an dernier, uniquement pour le RLS d'Alphonse-Desjardins), les difficultés d'accéder aux services psychosociaux en CLSC, et la faible durée des suivis (10 rencontres), le maillage imparfait entre le réseau et les organismes communautaires, malgré la bonne volonté des parties prenantes et surtout, un investissement insuffisant et inadéquat pour résoudre les problématiques en amont des situations de crise fait en sorte que les services en santé mentale apparaissent dans une position critique.

- Sur-utilisation des mesures d'exception

De manière générale, malgré l'amélioration provenant du cadre de référence de 2018, les mesures d'exception demeurent largement utilisées en Chaudière-Appalaches. Les gardes en établissement ont augmenté de plus de 300% depuis 2014, les ordonnances de traitement et d'hébergement sont également en augmentation ainsi que les mesures de contrôle (isolement, contention). Il n'y a pas de plan concerté pour en réduire l'utilisation et renforcer les alternatives. Les effets des mesures d'exception sont majeurs et contribuent à accentuer la détresse chez les personnes qui les subissent.

- Manque de ressources

Un manque de ressources prévenant et faisant suite à l'hospitalisation est constaté sur le territoire. Ainsi, la région dispose de peu de ressources intermédiaires, et l'ensemble du territoire n'est pas desservi par de l'hébergement de crise.

Sondage sur l'appréciation des services réalisé en octobre-novembre 2025

Des personnes utilisatrices de toutes les régions de Chaudière-Appalaches ont répondu à cette consultation sous forme de sondage. Des questions bien ciblées portaient sur les différents points énoncés dans cette partie de l'analyse.

A) La connaissance des services en santé mentale :

Le niveau de satisfaction envers l'information sur les soins en santé mentale est jugé insuffisant. Parmi 48 personnes, 38 estiment que l'information manque de clarté, de visibilité et demeure insuffisante. Elles soulignent aussi des délais problématiques et des difficultés à s'orienter dans le système, ainsi qu'un manque de services.

De plus, 57% des répondants obtiennent de l'information du 811 pour savoir à qui s'adresser en cas de problèmes en santé mentale.

Mémoire consultation sur les prochaines orientations en santé mentale, itinérance et dépendance.

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches, juin 2026

B) Accessibilité aux services en santé mentale dans Chaudière-Appalaches :

D'une part, le milieu communautaire occupe une place essentielle dans le parcours des personnes cherchant de l'aide en santé mentale. En effet, 61 % des répondants ont consulté un organisme communautaire dans la dernière année. Les personnes s'y tournent parce que leurs besoins sont réels et souvent urgents. Selon les statistiques, 28 % avaient besoin de services non offerts par le CISSS et 25 % nécessitaient un soutien combiné du CISSS et du communautaire.

D'autre part, les personnes consultent les organismes communautaires surtout pour obtenir de l'écoute et du soutien. Elles y vont aussi en raison de la difficulté d'accès aux autres services, notamment les délais, les refus et le manque d'orientation ou d'information. Des besoins liés à l'aide juridique, aux droits et aux recours motivent également ces démarches. Enfin, plusieurs s'y tournent lors de crises, de détresse, d'anxiété ou de dépression.

Quelques constats marquants :

51 % des répondants ont vécu une crise psychosociale dans la dernière année. Plusieurs personnes se tournent d'abord vers le milieu communautaire (23 %), tandis que 20 % contactent le 811. Les difficultés d'accès aux services demeurent un enjeu majeur. La priorité d'amélioration en santé mentale est le délai avant d'obtenir une réponse à une demande.

Les principaux commentaires des répondants portent principalement sur les listes d'attente ainsi que sur le manque de ressources. Les personnes soulignent le fait que le système est complexe. Elles mentionnent aussi un manque d'écoute et le fait que certaines décisions sont imposées. Enfin, la qualité des soins et services varie selon les milieux.

C) Hospitalisation en santé mentale dans Chaudière-Appalaches

Les personnes premières concernées soulignent qu'elles ne peuvent pas être accompagnées par la personne de leur choix et qu'il existe des lacunes dans l'information reçue avant les soins. Elles jugent l'écoute insuffisante et estiment ne pas avoir la possibilité d'accepter ou de refuser un soin, ce qui pose un problème pour le respect du consentement.

Selon les statistiques du sondage, 12 personnes sur 16 sont insatisfaites de l'hospitalisation en Chaudière-Appalaches, en raison de problèmes de coordination, de décisions imposées et de traitements inadéquats. De plus, 19 personnes sur 26 ont formulé des commentaires négatifs. Leurs propos évoquent une perte de contrôle et une qualité relationnelle déficiente. Pour plusieurs, l'hospitalisation demeure une expérience négative et anxiogène.

D) Le respect des droits

Mémoire consultation sur les prochaines orientations en santé mentale, itinérance et dépendance.

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches, juin 2026

Certains répondants ont mentionné des motifs qui font qu'ils ne se sentent peu ou pas du tout respectés concernant leur droit à travers les services qu'ils reçoivent. La contrainte et l'absence de choix est une des raisons évoquées. Ensuite, le manque de respect et le jugement, le manque d'écoute ainsi que l'atteinte aux droits et au consentement sont des points majeurs qui sont ressortis lors de cette consultation concernant les droits.

ÉTUDE SUR LA LOI P-38

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches a fait deux études sur la loi P-38 en 10 ans. Le but de celles-ci était de s'assurer que cette loi d'exception était rigoureusement appliquée.

Certains points bien précis montrent que la loi P-38 comporte de nombreux enjeux selon l'étude de 2022-2024. En voici les principales.

A) Absence de la personne aux audiences et témoignages restreints

On remarque, selon l'étude, que dans plus de 50% des audiences, les personnes concernées sont absentes. Pourtant, la présence physique est un facteur déterminant du droit d'être entendus et de contester. Ceci ne respecte pas les droits de la personne.

Le témoignage de celle-ci demeure également restreint. En effet, les absences de prise de parole excèdent les témoignages d'au moins du double. On constate ainsi la faible prise en compte des perspectives des personnes premières concernées. Cependant, l'importance est mise sur le savoir médical dans la prise de décision dont l'avis du psychiatre dans la décision judiciaire.

Il apparaît donc que la participation de la personne demeure symbolique, bien qu'elle soit encouragée en principe. La parole de la personne a peu d'effet sur l'issue du jugement.

B) Absence d'un avocat dans les dossiers et courte durée des audiences

Dans l'ensemble des régions du territoire de Chaudière-Appalaches, la présence d'un avocat pour représenter la personne demeure minoritaire. Par contre, dans près de 70% des cas, on note l'absence d'un avocat. Ces résultats montrent que, dans une majorité de situations, les personnes se présentent sans représentation juridique.

On peut, aussi, remarquer que quand l'avocat est absent, la durée des audiences sont très courtes. Aussi, 45 % des audiences durent moins de 5 minutes, ce qui limite le débat contradictoire.

Les audiences sont tellement courtes qu'on peut douter que chaque situation soit vraiment examinée en profondeur, surtout lorsqu'il s'agit de décisions qui limitent la liberté et où la

Mémoire consultation sur les prochaines orientations en santé mentale, itinérance et dépendance.

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches, juin 2026

personne devrait pouvoir s'exprimer. On remarque que les gens participent très peu et que leur voix est rarement mise en valeur.

C) Éléments non conformes recensés

On retrouve certains éléments de non-conformités dans les dossiers comme, entre autres, le non-respect des délais entre les évaluations psychiatriques, les vices de formes et des données manquantes.

Ces constats confirment que l'application de la Loi P-38 n'est pas rigoureusement conforme.

Comparaison entre les deux études

On constate, d'emblée, que le nombre de dossiers de garde est 4 fois plus élevé qu'en 2012-2014 passant de 423 dossiers à 2027 dossiers pour l'étude 2022-2024. Qui plus est, le pourcentage de représentation juridique n'apparaît pas avoir fluctué en 10 ans.

Aussi, l'absence de l'avocat à l'audience a cependant augmenté passant de 39,10% pour 2012-2014 à 69,51% pour 2022-2024. Ceci démontre que les personnes sont moins représentées en 2022-2024 qu'en 2012-2014.

Les données de l'étude 2022-2024 montrent, également, que la proportion d'absence des personnes à l'audience a, quant à elle, augmenté de manière significative passant de 29,86% pour l'étude 2012-2014 à 52,05% pour l'étude 2022-2024. La tendance montre que le taux d'absence de la personne est majoritaire dans les deux études. Reste que la proportion d'absence des personnes est alarmante pour l'étude de 2022-2024 puisqu'elle représente plus de la moitié des cas étudiés.

Malgré le travail fait par la direction du programme santé mentale qui a exercé un leadership pour la mise en place du cadre de référence ministériel de 2018 sur la P-38, nous constatons que la situation ne s'est globalement pas améliorée puisque trois fois plus de gardes sont demandées dans la région dans les 10 dernières années.

Enjeux, défis et problèmes observés à propos des orientations actuelles ou antérieures en santé mentale.

Nos commentaires concernent les services en santé mentale adulte. Les orientations du dernier plan d'action interministériel en santé mentale étaient globalement positives. Nous attirons l'attention sur l'importance de certaines mesures du PAISM 2022-2026 :

- Valeurs et principes directeurs

Mémoire consultation sur les prochaines orientations en santé mentale, itinérance et dépendance.

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches, juin 2026

Les valeurs et principes directeurs du PAISM constituent de bonnes mesures et des éléments qui sont à reconduire dans leur intégralité. L'importance de la reconnaissance et du soutien à l'exercice des droits en particulier est à signaler et la reconduction des plans de primauté de la personne donne un levier pour améliorer les choses.

- Soutien à la participation citoyenne

Les orientations prises dans le dernier PAISM doivent être reconduites, bonifiées et pérennisées puisqu'elles favorisent le développement de la parole collective dans plusieurs régions du Québec. Puisque les services concernent les personnes qui vivent avec un problème de santé mentale, il est essentiel que celles-ci soient les premières personnes concernées et puissent s'exprimer et faire entendre leur voix.

- Mesures de l'axe 2 : aide aux personnes en crise

Les mesures de l'axe 2 du PAISM 2022-2026 doivent être bonifiées et reconduites car elles permettent d'éviter des hospitalisations, notamment involontaires. Les services de crise ne sont pas suffisamment soutenus partout au Québec et à cet égard, notre région ne dispose pas de centre de crise mais de lits d'hébergement. C'est un élément à améliorer.

- Soutien aux organismes communautaires

Nous l'avons vu avec le mouvement communautaire à boutte, les organismes sont actuellement dans une situation précaire. Les organismes en santé mentale sont aux premières lignes pour constater la détresse et les difficultés vécues par les personnes directement concernées. L'augmentation du soutien aux organismes est essentielle et apparaît un incontournable. À cet égard, l'axe 6 du PAISM a raté sa cible entre autres parce que le développement d'alternatives à l'hospitalisation était centré sur l'hôpital et les services du réseau de la santé. Si ce n'est pas développé dans une vision qui inclut les groupes communautaires. L'axe 7 sur la concertation est essentielle, si on veut arriver à des solutions collectives, on doit travailler ensemble.

Pistes de solutions

Nous avons mis de l'avant certaines pistes de solutions dans les éléments que nous avons souligné précédemment. Toutefois, nous mettons l'accent sur certaines qui concernent les droits.

- Déploiement dans notre région et partout au Québec du projet pour une défense pleine et entière concernant la garde en établissement développé par le CDDM en Montérégie.
- Poursuite des mesures liés aux droits en lien avec les plans de primauté de la personne. En Chaudière-Appalaches, les ateliers d'information sur les droits en psychiatrie ont contribué à l'amélioration de la qualité des services
- Amélioration des services de crise et des services intermédiaires dans la communauté.

Mémoire consultation sur les prochaines orientations en santé mentale, itinérance et dépendance.

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches, juin 2026

- Augmentation du soutien aux organismes communautaires.
- Éviter de revoir la P-38 et de mettre de l'avant des projets de loi et de réformes qui viendraient brimer les droits des personnes avant d'améliorer les services.

Réflexions sur l'intégration des services

Nous avons peu de choses à dire, outre que ce n'est spécifiquement un enjeu à notre avis. Le palier municipal n'est pas qualifié pour traiter des enjeux de santé mentale puisqu'il n'est pas un dispensateur de services. Si les mécanismes de concertation et de fluidité des processus d'accès aux services doivent être renforcés, il n'est ni utile ni pertinent de revoir l'organisation des services et faire une nouvelle réforme de structures qui viendra à nouveau paralyser les efforts des différentes parties prenantes pour améliorer les services et la situation de santé de la population.

Conclusion

Ce document constitue un résumé de certains éléments que nous souhaitons soumettre dans le cadre de l'implantation de lignes directrices et de nouvelles orientations. La question des droits et du respect de ceux-ci doit être au centre de tout plan d'action et politique gouvernementale. Au plan régional, nous avons produit au fil des ans de nombreuses positions, mémoires et études sur l'état de situation des droits en santé mentale dans notre région qui pourraient, nous en sommes certains, contribuer à bonifier les réflexions en matière de santé mentale.